

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 18/08/2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 18/08/2014	N° d'enregistrement F04114P0061
--	--	---

1. Intitulé du projet

Parc de Loisir "POKEYLAND" Bois privé "la Haie de Focart" de 58 ha sur la commune de Fey

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale POKEYLAND

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale POQUET Bruno

RCS / SIRET 791387434 rcs Metz Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
38	Construction d'équipement de loisir avec une surface d'emprise 2197 m ²
51 article R122.2 du code de l'environnement	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Les principales orientations pour l'aménagement du Parc de Loisir Pokeyland sont les suivantes :

- La création d'un parc de Loisir dans lequel sont intégrés les différents équipements de loisirs, un parcours pédestre, une zone de paint-ball, accrobranche, pêche, aire de jeux, tirs à l'arc, location de segway.
- La création d'itinéraires piétonniers et cyclable pour la déambulation au coeur du parc
- La création de bâtiment d'accueil avec sanitaire publics
- La création d'aire de stationnement paysager

4.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs du parc sont :

- Favoriser l'animation autour des loisirs proposés
- Offrir un cadre paysager de qualité pour favoriser le contact avec la nature par les visiteurs
- Permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer librement en forêt, permettre les rencontres intergénérationnelles et la convivialité
- Faire des aménagements qui garantiront une pérennité du site et une facilité de gestion
- Sensibiliser les gens à préserver la nature en la respectant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de réalisation du parc ont débuté en mai 2013, la durée approximative est de 18 mois.

Les travaux seront organisés en fonction des grands postes de travaux suivants:

- défrichement de la zone devant recevoir le bâtiment
- réalisation des terrassements généraux, travaux réseaux (réseau sec, réseau humide, création de chemin, mise en place de mobilier et de signalétique, implantation général (différents ateliers de loisirs - sanitaire - réception)
- Durant toute la durée de réalisation du projet, un périmètre de protection sera réalisé, les différents corps de métier devront s'engager au respect des exigences environnementales, (zero déchets sur chantier)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble des équipements proposés sont accessibles au public, parcours pédestres, terrain de jeux pour enfants, accueil, sanitaires

- Logement de fonction pour gardiennage prévu sur site
- oragnisation du parc, les horaires seront définis en fonction des fréquentations lors d'une période d'essai et fonction des saisons. En cas d'épisodes pluvieux intenses, la mise ne place d'un systeme d'alerte permettra l'évacuation du parc et sa fermeture.
- Mise en oeuvre d'un plan de gestion du site

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager / autorisation de défrichement / Loi sur l'eau (Prélèvement d'eau dans l'étang pour l'utilisation des sanitaires et douches

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale du projet :	58 ha
Surface d'emprise des constructions mobiles :	2197 m ²
Nombre de logement :	1
Nombre de place de parking :	+/-200 places

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

La Haie Focart
57 420 FEY
REF CADASTRALES :
section 3 parcelles N°39-
41-43-44-45-46-69-32-33-23
-57-58-9

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 5 ' 59 " E Lat. 49 ° 1 ' 23 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone est une forêt

Forêt qui a été fortement décapitalisée par le propriétaire précédent.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

En cours de modification de PLU

Approbation prévue le 29/08/2014 (Fin des procédures de publicité)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	Il est envisagé de prélever l'eau dans l'étang avec mise en place d'une pompe de forage dans l'étang et cuve de stockage de 1000 l équipée d'un système de traitement bactériologique avec pompe doseuse Chlore, asservie à un analyseur en ligne et traitement UV. Pré traitement : Filtre à sable et filtre à charbon, en sortie du ballon tampon et filtre cintropur, manchon filtrant finisseur. ces installations font l'objet d'une vérification et d'un certificat de conformité après mise en essai et branchement; L'ensemble du système sera enfermé dans un local technique type chalet bois. (en annexe v courrier Haganis)
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Tout d'abord, il est important de préciser que notre projet ne peut pas se faire sans le cadre paysager que la forêt nous offre, il est donc primordiale pour nous de la préserver. De ce fait nous mettrons en place des dispositifs visant à ne pas y porter atteintes, exemples : - Afin d'éviter de saccager la forêt, nous avons implanté le bâtiment principal dans une zone dans laquelle tout arbre avait été récolté par l'ancien propriétaire et où ne subsistaient plus que des ronces et friches. Nous nous sommes servis des zones saccagées par l'ancien propriétaire pour y mettre des constructions
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	mobiles - la paint-ball, les balles et billes utilisées sont biodégradable. - l'accrobranche, le dispositif sélectionné permet de ne pas endommager l'arbre car les fixations se trouvent autour de celui-ci. - toutes les constructions mobiles, aire de jeux, sanitaire, sont habillées d'une structure bois afin de se confondre avec le cadre paysage et ne pas le dénaturer - les segway tout terrain sont à moteur électrique silencieux pour éviter toutes pollutions d'air et/ou sonore

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone défrichée correspond à la parcelle cadastrale N° 10 section 3 de la commune de Fey. Celle-ci avait été complètement saccagée par le propriétaire précédent. Il ne restait que les souches et ronces. (un PV a été dressé par la DDT 57 envers l'ancien propriétaire) La forêt sera protégée et gérée selon le plan simple de gestion agréé par le CRPF de Lorraine alsace N° 57-2008-787 en date du 06 juin 2008.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Aucune activité source de nuisance n'est prévue dans la forêt, Les seuls " Bruits" seront issus de la vie quotidienne du parc notamment aire de jeux, cependant la forêt est éloignée des habitations, aucune nuisance perceptible.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☒ ☐	La forêt, actuellement non éclairé, engendrera inévitablement de nouvelles émissions lumineuses : éclairage de parkings et cheminements. Toutefois l'éclairage sera réduit aux strictes besoins de sécurité.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒ Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒ ☐	La création du parc entraînera la production de déchets ménager, le secteur sera raccordé au réseau collectif de collecte et traitement. Un flyers et/ou panneau d'affichage, sera à disposition des visiteurs du parc afin de rappeler les consignes visant aux respects environnementales d'une balade en Forêt !
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒	Le patrimoine paysager naturel qu'offre la Forêt est le point prédominant du projet POKEYLAND et des valeurs que ce parc de loisir veut faire partager au visiteur. Les aménagements de loisir renouent avec la forêt, de telles sortes qu'ils seront peints afin de ne pas porter atteintes au paysage naturel Le Parc de Loisir, est au centre de la Forêt il n'est perceptible que par les visiteurs, les automobiliste roulant sur la D68 ne pourront percevoir aucune activité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒	Le projet n'engendre aucune modification de l'activité humaine, la forêt étant privé depuis plusieurs années La forêt est gérée par un plan simple de gestion et continuera à l'être dans le but de perdurer la gestion de celle-ci ; Et permettra également de s'adapter sur les nouvelles réglementations ce qui vise à une amélioration continue de gestion de celle ci.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif même de l'opération est la mise en oeuvre d'un parc de loisir au sein même d'un environnement naturel forestier qui tient compte de la qualité environnementale

Dans toutes les étapes de sa conception, nous mettrons en place les solutions d'aménager, les plus adaptées visant au respect écologique sur les milieux naturels.

Le projet ne peut exister sans la forêt, et le calme qui l'habite, nous tenons à préserver le cadre naturel nécessaire et vitale à toutes les activités du parc.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire qu'une étude d'impact soit réalisée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- un plan d'aménagement du projet finale avec les différentes zones d'activités - Notice de présentation de mai 2014 (a titre d'info car quelques points ont été modifiés) - Régularisation administrative du plan d'eau à la police de l'eau - Courrier Haganis ET PHOTOS - quelques photos ...

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Fey

le,

6 août 2014

Signature

